



BULLETIN D'INSCRIPTION

COLLOQUE
LES ENJEUX JURIDIQUES DE
L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

16 JUIN 2017
8H30-17H30

LYON
Amphithéâtre HUVELIN
Université Jean Moulin Lyon 3
15 quai Claude Bernard - 69007 Lyon

- Mme
- M.
- Professionnel
- Enseignant-chercheur
- Etudiant/Doctorant

Nom :

Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone : Fax :

Courriel : @.....

Souhaite une attestation de présence (pour les professionnels et les doctorants)

Bulletin à retourner avant le 08 juin 2017

Faculté de Droit - Université Jean Moulin Lyon 3
Equipe de recherche Louis Josserand - Faculté de droit
1 C avenue des frères Lumière CS 78242 - 69372 LYON cedex 08
Ou
edprime@univ-lyon3.fr

Validation au titre de la formation continue des avocats

DROITS D'INSCRIPTION

- Gratuité pour les enseignants-chercheurs et les étudiants
- 150 € TTC pour les professionnels

MODES DE RÈGLEMENT

Paiement à réception de facture.

- **Chèque** (à l'ordre de l'Agent Comptable Université Jean Moulin Lyon 3)

Agence comptable Université Jean Moulin Lyon 3
À l'attention de Mme Rachel BLANC
1 C avenue des frères Lumière
CS78242
69372 Lyon cedex 08

- **Virement**

N° SIRET : 19 69 243 77 00019

N° compte : 10071-69000-00001004334 -60

IBAN : Fr76 1007 1690 0000 0010 0433 460

(Bien préciser l'objet du virement)

Adresse du donneur d'ordre (si différent du participant)

Nom ou raison sociale.....

Nature juridique.....

Adresse

Code postale.....

Ville.....

Téléphone

Courriel :

Signature et cachet de l'entreprise :

N° SIRET :

(champ obligatoire pour la France)

N° TVA intra-communautaire :

(champ obligatoire pour l'étranger)

Adresse du service payeur (si différent du donneur d'ordre)

Nom ou raison sociale.....

Nature juridique.....

Adresse

Code postale.....

Ville.....

Téléphone

Courriel :

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation.

Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation ».